

SURVEILLANCE DES TEMPÉRATURES DES VACCINS



Normes de conservation

Les vaccins doivent être conservés entre 2°C et 8°C. Respecter strictement cette plage de température pour garantir l'efficacité des vaccins. Tout écart de température doit être déclaré.



Fréquence et méthode de lecture

Vérifier et consigner les températures 2 fois par jour (matin et soir). Inscrire les températures actuelle, minimale et maximale sur la grille de suivi. Réinitialiser obligatoirement le thermomètre après chaque lecture.
**Conserver les relevés de température pour une durée de 4 ans*



Matériel de surveillance

Utiliser un thermomètre numérique avec sonde et fiole de glycol et/ou enregistreur de données numériques (Ex: Temptale). Assurer un entretien régulier du thermomètre ainsi que de l'appareil réfrigérant.



Gestion d'une alarme ou T° hors-norme

Action immédiate : ne pas utiliser les vaccins concernés, les identifier clairement et les mettre en quarantaine. Signaler à l'équipe de gestion des vaccins en suivant la procédure de déclaration de bris de chaîne de froid (BCF) et documenter l'incident.



Rappel important

La surveillance rigoureuse des températures est essentielle pour maintenir la chaîne du froid et assurer la qualité des vaccins. Chaque excursion de température doit être déclarée.